



Numéro #39
Octobre 2018

Les Nouvelles du CHSCT 44

À LA DOUANE, LE « PLAN STRATÉGIQUE DE DESTRUCTION » CONTINUE !

Dans le cadre du déploiement du Plan Stratégique Douane 2018, l'œuvre de destruction des bureaux de proximité en Pays de Loire se poursuit comme un peu partout sur le territoire. Après la fermeture des bureaux de Laval et de Vallet, le projet de fermeture du bureau des Sables d'Olonne était soumis au CHSCT 44 pour avis lors de la séance plénière du 18 septembre.

Le Directeur Régional (DR) des Douanes et le Directeur Interrégional (DI) de Bretagne-Pays de Loire ont justifié en chœur la fermeture du bureau des Sables par le transfert au bureau de Lorient de la mission fiscale de gestion de la francisation des navires. Ils ont indiqué que le comité technique des services déconcentrés (CTSD) sera amené à se prononcer sur la fermeture du bureau lors de la séance du 18 octobre prochain, ce qui ferait partir le délai de 2 ans pour la fermeture effective du poste, période pendant laquelle les 4 agents affectés pourront être reclassés avec l'appui de la cellule sociale.

Interpellé par la CGT, le DI a confirmé que les agents pourront demander à rester dans leur bureau jusqu'au dernier tour de mutation et que les bureaux concernés par les fermetures conserveront leur activité jusqu'à leur fermeture effective.

Pour la CGT, le contenu de la fiche d'impact présentée est très en deçà des enjeux liés à la fermeture du bureau des Sables : absence de description des missions réelles autres que fiscales, absence de prise en compte des risques psycho-sociaux liés à la fermeture du poste, mesures du dispositif d'accompagnement des agents non décrites, aucune précision sur le rôle, les moyens, la composition et le bilan des actions de la cellule sociale.

La CGT a expliqué que les agents perçoivent la cellule sociale plus comme un outil de pression que comme un outil d'accompagnement.

Au final, le CHSCT a demandé une fiche d'impact complétée pour le prochain CHSCT du 15 novembre et le report de la présentation en CTSD de la fermeture du bureau des Sables après passage en CHSCT.

Le DI a ensuite présenté la création d'un pôle Pilotage de la performance et du contrôle interne au sein de sa direction.

Sûr qu'en fermant les services de proximité les uns après les autres, l'administration des Douanes est parfaitement lancée sur la voie de la performance... et en plus ça permet de caser un chef de pôle supplémentaire ! Elle est pas belle la vie ?

FERMETURE DU CENTRE MÉDICAL DE LA CITÉ CAMBRONNE : EST-CE BIEN RAISONNABLE ?

Le secrétariat général de Bercy a décidé unilatéralement de la fermeture du centre médical de Cambronne. Cette fermeture fait suite à d'autres fermetures de cabinets de consultation dans le département (Pornic et Châteaubriant). Il ne reste plus désormais que deux centres médicaux dans tout le département : un à la délégation des services sociaux à Nantes, l'autre à Saint-Nazaire.

Rappelons que lors des précédentes fermetures Bercy s'était justifié en expliquant que les cabinets maintenus offraient une meilleure qualité d'accueil. En réalité, le secrétariat général n'a jamais réalisé les investissements nécessaires pour rénover le cabinet de Saint-Nazaire. C'est donc le CHSCT 44 qui devra supporter le financement des travaux.

Comment comprendre cette décision de fermeture du cabinet médical du plus grand site du ministère de la région Pays de Loire ? Un déficit de fréquentation est évoqué. Sans doute que vu de Bercy, les agents travaillant à Cambronne paraissent en parfaite santé.

Ce n'est malheureusement pas la réalité et plus les signaux de dégradation de la santé au travail se multiplient, plus les moyens de la médecine de prévention se réduisent. Au final ce sont des centaines d'agents qui devront se rendre à la délégation lorsqu'ils ont une visite médicale, y compris des agents en situation de handicap pour qui les déplacements peuvent être compliqués.

Le CHSCT 44 a voté à l'unanimité une motion pour demander au secrétariat général d'annuler cette décision inacceptable.

QUESTIONS DIVERSES... MAIS PAS SECONDAIRES

Sur demande de la CGT, le projet de réorientation des missions des géomètres du cadastre sera présenté en CHSCT lors de la séance plénière du 15 novembre prochain.

La CGT est intervenue sur un cas de **discrimination lié au handicap** pour un agent des douanes empêché de participer à une formation professionnelle en raison de locaux inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette situation est d'autant plus inacceptable, que, lors des groupes de travail « Handicap », la CGT avait proposé qu'un recensement des situations pouvant conduire à des discriminations soit réalisé pour travailler sur des solutions concrètes. Aucune des directions du CHSCT n'avait alors évoqué de difficultés. D'une manière ou d'une autre, il faudra bien que ce travail soit mené avec les directions ! Nous faisons appel à la vigilance de tou-te-s afin de nous informer de toute situation à caractère discriminatoire dont vous avez été témoin ou victime.

Enfin la CGT a réitéré sa demande pour que le CHSCT 44 mette enfin en place **des mesures de prévention des risques liés aux déplacements à vélo**. Avec l'augmentation notable des déplacements domicile-travail à vélo ces dernières années et dans les années à venir, et la multiplication des accidents de trajet impliquant des vélos, il devient urgent que le CHSCT 44 se penche sérieusement sur la question. Le sujet sera abordé à l'occasion du groupe de travail de décembre qui sera consacré à l'élaboration du futur plan de formations du CHSCT.

CHSCT AMIANTE DU 27 SEPTEMBRE : DES INTENTIONS... SANS LES MOYENS !

Le CHSCT du 27 septembre était entièrement consacré aux questions relatives à l'amiante. Pour l'occasion, **le coordonnateur national amiante de Bercy avait fait le déplacement pour vanter la politique volontariste du ministère en la matière.**

Le nouveau guide ministériel de gestion du risque amiante est certes pavé de bonnes intentions. Mais **en l'absence de budget à la hauteur des enjeux, il est très compliqué d'obtenir localement le financement de travaux de désamiantage** d'envergure, qui relèvent des budgets interministériels. Car ce sont les préfets de région qui arbitrent entre toutes les demandes, avec évidemment une enveloppe bien inférieure à l'ensemble des besoins et des priorités qui ne sont pas les mêmes que celles de notre ministère.

Le bâtiment Audubon (Cité Cambronne-DRFIP 44) est emblématique des obstacles rencontrés pour obtenir les financements nécessaires. L'antenne immobilière du ministère a été chargée de chiffrer une réhabilitation globale en intégrant le traitement de l'amiante. Le rapport devrait être rendu en fin d'année... et ensuite il faudra convaincre la préfète qu'il s'agit d'un dossier à traiter en priorité, avant d'autres dossiers tous autant prioritaires !

En Loire-Atlantique, toutes les directions ont travaillé ces dernières années sur la mise à jour et la mise en conformité des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et des fiches récapitulatives. Si pour les bâtiments domaniaux il n'y a plus de difficulté majeure, il n'en est pas de même pour le locatif où il est souvent difficile d'obtenir les documents réglementaires de la part des propriétaires.

S'agissant de la traçabilité des expositions individuelles à l'amiante, les médecins de prévention ont indiqué que **des attestations de présence pouvaient être délivrées dès lors qu'il y avait eu constatation que des matériaux contenant de l'amiante étaient dégradés.** Un travail de recensement devrait donc être entrepris par chaque direction pour identifier ces situations.

En fin de matinée, plus d'une trentaine d'ex-agent-e-s du Tripode ont investi la réunion du CHSCT pour interpellier le représentant de Bercy. Ils ont demandé qu'à l'instar du ministère des Affaires étrangères nos ministres prennent publiquement position contre le rapport infâme de l'IGAS qui nie l'exposition exceptionnelle subie par les ex-Tripode. Ils ont également dénoncé les entraves répétées aux demandes de reconnaissance en maladie professionnelle. Cette attitude inhumaine des (ir)responsables de Bercy devant tant de souffrance est intolérable ! Le représentant de Bercy, dans ses petits souliers devant la force des témoignages des victimes du Tripode, s'est contenté de bredouiller que n'étant pas mandaté il relayerait les questions qui lui avaient été posées. On ne sait pas ce qu'on deviendrait sans coordonnateur national amiante !!!



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes) **Gaëlle CHAILLOT** (INSEE)
Yann DOUTEAU (DRFIP Nantes) **Alain GAUDIN** (DOUANES
Nantes) **Franck RAGUIN** (DRFIP Nantes) **Rachid SERHANE**
(DOUANES Nantes)